

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR L'ÉLECTION
 DE REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE
 - SCRUTIN DU 06 DÉCEMBRE 2019 -**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,
 Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
 Vu les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,
 Vu l'arrêté du 05/11/2019 portant organisation de l'élection du 05/12/2019 au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne (collège des usagers),
 Vu l'arrêté du 06/11/2019 relatif à la liste électorale afférente à l'élection du 05/12/2019 au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne (collège des usagers),
 Vu les avis du comité électoral consultatif du 04/11/2019 et du 25/11/2019,
 Vu l'arrêté du 29/11/2019 portant recevabilité des listes de candidatures déposées pour l'élection précitée, et prévoyant le report au 06/12/2019 de la date du scrutin,

ARRÊTÉ

Article 1:

→ La composition du bureau de vote institué pour l'élection le 06/12/2019 des représentants des usagers au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne est arrêtée comme suit:

- × *Président du Bureau de vote:*
 - ERTLÉ Hélène
- × *Assesseurs:*
 - FAURE Maylis.
 - PEREDES FANTOZZI Louise.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie d'affichage dans les locaux de l'IUT Bordeaux Montaigne et par voie de mise en ligne sur le site web (espace étudiants) de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 3:

Mme La directrice générale des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 03 décembre 2019.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET.